RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

EXTRAIT du

ARONDISSEMENT DE NOGENT

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 19 septembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de Conseillers présents : 26

Étaient Présents:

M. Charles ASLANGUL, Maire

Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.

Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,

Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÜN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir:

Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY. Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.

M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY. M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA. M. Vincent PINEL à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés:

Absents:

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2023DELIB0096 - ADMISSION EN NON VALEURS DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES COMPTE 6542

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du 11 avril 2023

Vu l'état des créances éteintes dressé par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Vincennes pour l'exercice 2023

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique dans l'état susvisé.

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1[®] : ADMET en non-valeur 2091,50€ de créances éteintes mentionnées sur l'état présenté par la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Vincennes

ARTICLE 2: DIT que la dépense sera financée sur les crédits ouverts au budget 2023, compte 6542 fonction 01.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 septembre 2023

Secrétaire de séance Jean-Antoine GALLEGO

golf for

Pour copie conforme, Le Registre dûment signé, Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



EDITION HELIOS
Présentation en créances éteintes
arrêtée à la date du 12/05/2023
094104 SGC VINCENNES
17600 - BRY SUR MARNE - COMMUNE

Exercice 2023

14 pièces présentes pour un total de 2091,5

Tranches de montantInférieur strictement à 1004Pièces pour164,6 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 100010Pièces pour1926,9 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 50000Pièces pour0 Supérieur ou égal à 50000Pièces pour0

Nature JuridiqueExercice pièceRéférence de la pièceN° ordreImputation budgétaire de la pièceNom du redev

Particulier2018T-1932170632-421-BEGUE Melanie82407,08Surendettement et décision effacement de dette Particulier2019T-2403270632-421-RISPAL Nicolas-Surend8227,63Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-2404370632-421-RISPAL Nicolas-Surend8298Surendettement et décision effacement de de Particulier2019T-2404270631-253-RISPAL Nicolas-Surend8221Surendettement et décision effacement de de Particulier2019T-240347067-251-RISPAL Nicolas-Surend82236,25Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240467067-255-RISPAL Nicolas-Surend82156,63Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240447067-251-RISPAL Nicolas102161,16Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240447067-212-RISPAL Nicolas-Surend82112,23Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240637067-212-RISPAL Nicolas-Surend82132,03Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240647067-251-RISPAL Nicolas-Surend82183,75Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240737067-251-RISPAL Nicolas-Surend82203,82Surendettement et décision effacement de Particulier2019T-240337067-211-RISPAL Nicolas-Surend82139,7Surendettement et décision effacement de CParticulier2019T-240337067-212-RISPAL Nicolas-Surend82139,7Surendettement et décision effacement de CParticulier2019T-240457067-251-RISPAL Nicolas-Surend82194,25Surendettement et décision effacement de CParticulier2019T-240457067-251-RISPAL Nicolas-Surend82194,25Surendettement et décision effacement de CParticulier2019T-240457067-251-RISPAL Nicolas-Surend82194,25Surendettement et décision effacement de CParticulier2019T-240457067-251

TOTAL2091,5

vableObjet pièceMontant restant	à recouvrerMotif de la présentationObservations

dette tte

tte

dette

dette

: dette

dette

dette

dette

əttəb

dette

Feuille1

DEBITEUR	ANNEE	TITRES	MONTANT
BEGUE MELANIE	2018	407,08	
RISPAL NICOLAS	2019 2403		27,63
RISPAL NICOLAS	2019 2404		98
RISPAL NICOLAS	2019	21	
RISPAL NICOLAS	2019	236,25	
RISPAL NICOLAS	2019	156,63	
RISPAL NICOLAS	2019	161,16	
RISPAL NICOLAS	2019	112,23	
RISPAL NICOLAS	2019	132,03	
RISPAL NICOLAS	2019 2406		183,75
RISPAL NICOLAS	2019 2407		203,82
RISPAL NICOLAS	2019 1664		17,97
RISPAL NICOLAS	2019	139,7	
RISPAL NICOLAS	2019	2404	194,25
		TOTAL	2091,5

MOTIFS

EFFACEMENT SURENDETTEMNT EFFACEMENT SURENDETTEMNT